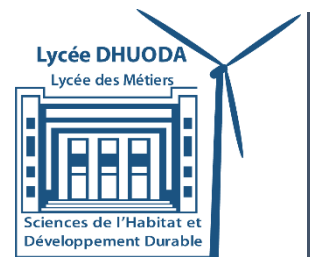




Région académique  
OCCITANIE



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# Marché à Procédure Adaptée Fournitures Administratives

Règlement de la Consultation valant  
Cahier des Clauses Particulières n°01-2018

Date et heure limites de la remise des offres :  
Le 8 juin 2018 à 16 h 00

Lycée des Métiers des Sciences de l'Habitat et du  
Développement Durable - Dhuoda

17, Rue Dhuoda - 30913 NÎMES Cedex 2  
Tél : 04 66 04 85 85 - Fax : 04 66 04 85 86



# Sommaire

<b>ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 – DEFINITION DU MARCHÉ .....</b>	<b>4</b>
1- OBJET DU MARCHÉ .....	4
2- TYPE DE MARCHÉ .....	4
3- DUREE DU MARCHÉ .....	4
<b>ARTICLE 3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 – PROCEDURE.....</b>	<b>5</b>
1- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	5
2- DEPOT DES OFFRES .....	5
3- PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	5
4- DOSSIER A PRODUIRE .....	5
<b>ARTICLE 5 – EXAMEN ET TRAITEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>6</b>
1- SELECTION DES CANDIDATURES.....	6
2- CRITERES D’ATTRIBUTION .....	6
3- NOTIFICATION .....	6
<b>ARTICLE 6 – CONDITIONS ET DELAI D’EXECUTION DU PRESENT MARCHÉ .....</b>	<b>6</b>
1- DELAI D’EXECUTION .....	6
2- PRIX.....	6
3- LIVRAISON.....	6
4- CONTROLE DE RECEPTION .....	7
5- RESILIATION DU MARCHÉ.....	7
6- REGLEMENT .....	7
<b>ARTICLE 7 – CONTACT .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 8 – CLAUSE PARTICULIERE.....</b>	<b>7</b>

## Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

Lycée DHUODA  
17, Rue Dhuoda  
B.P. 17155  
30913 NÎMES CEDEX 2

Représenté par le Chef d'établissement

## Article 2 – Définition du marché

### 1- Objet du marché

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics pour le lycée Dhuoda et ses entités : Greta du Gard et CFA du Gard.  
Le présent marché a pour objet les fournitures administratives.

### 2- Type de marché

Il s'agit d'un marché à bons de commande émis par l'établissement au fur et à mesure des besoins auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) à l'issue de la consultation.

Il est composé de lots séparés. Chaque lot pourra faire l'objet d'une attribution à un fournisseur différent. Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lot(s). Dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. En cas de proposition pour plusieurs lots, un acte d'engagement est exigé pour chaque lot.

Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot. Plusieurs lots pourront être attribués à un même fournisseur. Cependant les lots ne seront pas attribués si 95 % des lignes minimum ne sont pas renseignées.

LOT	DÉSIGNATION
Lot 1	Petites fournitures de bureau
Lot 2	Consommables pédagogiques
Lot 3	Papier reprographie

### 3- Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du **01/08/2018** jusqu'au **31/07/2019** avec prix fermes et définitifs sur la période.

Il pourra être reconduit un an à sa date anniversaire par décision expresse du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire avant l'échéance annuelle. Le pouvoir adjudicateur devra se prononcer au moins un mois avant la fin de la durée de validité du marché par écrit.

En cas de reconduction, la durée totale ne pourra pas excéder 1 an à compter de la date de notification.

En cas de non-reconduction, le titulaire restera cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours. La non-reconduction se fera sans droit à indemnités.

## Article 3 – Caractéristiques principales

La liste des produits faisant l'objet du présent marché est limitative.

Par ailleurs, il est demandé aux candidats d'indiquer en sus un coefficient de remise minimum sur catalogue pour les articles supplémentaires non indiqués sur la liste. Ce coefficient de remise sera unique et fixé pour toute la durée du marché. Cette remise constituera une remise minimum, puisque les opérations promotionnelles seront toujours acceptées.

Les caractéristiques de chaque lot sont détaillées dans les tableaux joints. Des échantillons des produits proposés seront fournis par chaque fournisseur. Ces échantillons sont gratuits et ne peuvent en aucun cas être facturés par le candidat. Ces échantillons serviront de base d'examen par la commission du lycée chargée des marchés publics adaptés. L'échantillonnage proposé peut être éliminatoire.

Les échantillons demandés se décomposent comme suit :

- Bâton de colle
- Blocs repositionnables

- Chemises à rabats élastiques de différents coloris
- Chemises sans rabats de différents coloris
- Correcteur dévidoir
- Critérium rechargeable
- Enveloppes blanches avec fenêtre 45x100 80g 110x220 autoadhésives et sans fenêtre
- Marqueurs effaçables à sec noir, bleu, rouge et vert pour tableau blanc
- Papier A4 et A3 blanc
- Rubans adhésifs
- Sous-chemises différents coloris
- Stylos billes noir et bleu
- Stylos encre liquide noir, bleu, rouge
- Stylos feutres bleu, noir, rouge
- Surligneurs de différents coloris

## Article 4 – Procédure

### 1- Délai de validité des offres

La date limite de réception des offres est fixé au **8 juin 2018 à 16 heures** (cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux).

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2- Dépôt des offres

Les offres sous enveloppe cachetée devront parvenir ou être déposées au plus tard le **vendredi 8 juin 2018 à 16h00**, à l'adresse suivante :

Intendance – Marché des Fournitures administratives  
Lycée Dhuoda  
17, Rue Dhuoda  
B.P. 17155  
30913 NÎMES CEDEX 2

**L'enveloppe cachetée comprendra les documents mentionnés ci-dessous complétés et signés. Elle comportera les mentions : « Marché à procédure adaptée pour l'acquisition de « lot(s) à préciser » Ne pas ouvrir. »**

**Mardi 12 juin 2018, les fournisseurs qui auront répondu à l'appel d'offres devront déposer au lycée, avant 12 heures, les échantillons gratuits des fournitures mentionnées à l'article 3 ci-dessus. Les emballages des échantillons devront porter la mention : « Marché à procédure adaptée – Lot(s) « à préciser » – Echantillon ». Les échantillons devront être accompagnés de leur fiche technique descriptive.**

### 3- Pièces constitutives du dossier de consultation

- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Tableaux des produits et des quantités estimatives

### 4- Dossier à produire

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées et signées :

Pièces de candidatures :

- la lettre de candidature dûment complétée (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2) ;

Pièces constituant l'offre :

- le présent règlement de consultation signé et daté ;
- un acte d'engagement (pour chaque lot auquel le candidat soumissionne) ;
- le(s) tableau(x) des prix unitaires et des quantités estimatives joints complétés et imprimés ; le(s) tableau(x) excel sera(ont) envoyé(s) par mail sur demande après la date de dépôt des offres ;
- tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur.

Pièces supplémentaires pouvant être demandées par le pouvoir adjudicateur :

- les fiches techniques de chaque produit à fournir (support papier, CD ou DVD).

## **Article 5 – Examen et traitement des offres**

### **1- Sélection des candidatures**

Seront éliminées les candidatures :

- qui ne sont pas recevables en application des articles 45, 48, et 50 de l'ordonnance n ° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics
- dont les garanties professionnelles, techniques ou financières sont insuffisantes :

L'article 55 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics « permet au Pouvoir Adjudicateur de demander aux candidats qui n'auraient pas fourni les pièces dont la production était réclamée, de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à 10 jours. Le Pouvoir Adjudicateur rappelle qu'il ne s'agit pas d'une obligation et invite les candidats à porter la plus grande attention dans la composition du dossier de candidature afin qu'il soit complet ».

### **2- Critères d'attribution**

Conformément à l'article 53 du Code des marchés publics, le marché est attribué suivant l'offre économiquement la plus avantageuse. Celle-ci sera appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix : 50 %
- Qualité du produit : 30 %
- Conditions de livraison : 15 %
- Qualité du service : 5 %

Le fournisseur retenu s'engage à fournir toutes les pièces justificatives attestant qu'il est en conformité avec les exigences du Code des marchés publics.

### **3- Notification**

Le marché sera notifié au titulaire avant le 8 juillet 2018. Un avis d'attribution sera publié sur le site [mapa.aji-france.com](http://mapa.aji-france.com).

## **Article 6 – Conditions et délai d'exécution du présent marché**

### **1- Délai d'exécution**

Le marché prendra effet à compter du mercredi 1<sup>er</sup> août 2018.

### **2- Prix**

**La proposition s'entend pour des prix unitaires HT fermes jusqu'au 31 juillet 2019.**

Ils sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison, qui devront apparaître clairement dans la proposition de prix.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Toutefois, en cas d'offres équivalentes en prix et en qualité, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats concernés.

Si le marché venait à être reconduit conformément aux dispositions de l'article 3, les prix seront renégociés ; le marché sera réputé conclu dès accord sur des prix fermes et définitifs pour la période des 12 mois à venir.

### **3- Livraison**

**Le fournisseur s'engage à livrer en fonction des besoins et devra impérativement indiquer ses jours et horaires de livraison.**

Les livraisons se feront entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi hors périodes de vacances scolaires, au 17, Rue Dhuoda à Nîmes pour le lycée. Concernant les entités rattachées au lycée, l'adresse peut varier et les livraisons être effectuées à Alès et Bagnols sur Cèze (information qui sera précisée lors de la commande). Elles seront accompagnées du bon de livraison correspondant indiquant :

- le nom du fournisseur et son adresse,
- la date de livraison,
- les références du bon de commande,
- les caractéristiques des fournitures,
- les caractéristiques du papier de reprographie,
- les quantités livrées.

En cas de rupture de stock d'un article, le fournisseur devra aviser immédiatement l'établissement et proposer un article de remplacement de qualité similaire ou supérieure. Celui-ci sera facturé au prix retenu à l'issue de la présente consultation pour l'article initialement commandé.

#### **4- Contrôle de réception**

A la réception, les marchandises feront l'objet d'un contrôle de la part du lycée en présence du fournisseur ou de son représentant.

**Toute livraison non accompagnée de son bon correspondant sera refusée.**

En cas de non-conformité entre le bon de commande et la marchandise livrée, le fournisseur s'engage à reprendre immédiatement les articles concernés et à fournir les produits manquants dans les meilleurs délais, lesquels devront clairement apparaître dans son offre.

#### **5- Résiliation du marché**

Sont considérées comme cause de résiliation de marché, outre celles prévues à l'article 47 du Code des marchés publics, les raisons suivantes :

- Non respect des délais de livraisons
- Non règlement de litiges de livraisons (refus de livraisons, refus d'envoi d'avoirs...)
- Non respect de la qualité du produit
- Non respect du tarif sur lequel le fournisseur s'est engagé ou non-conformité des factures produites.

#### **6- Règlement**

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la fourniture et après envoi d'une facture en trois exemplaires ou déposée sur la plate forme « Chorus ». Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel à concurrence.

#### **Article 7 – Contact**

Des informations complémentaires concernant le marché pourront être obtenues uniquement par messagerie et par demande auprès de :

Hubert LOSCHEIDER, Adjoint gestionnaire  
[gest.0300026r@ac-montpellier.fr](mailto:gest.0300026r@ac-montpellier.fr)

#### **Article 8 – Clause particulière**

Les articles fournis seront de fabrication récente conforme aux derniers textes réglementaires et normatifs. Ils présenteront un délai de fabrication inférieur à six mois.

Dans l'offre, les unités de conditionnement (ou de mesure) indiquées devront être respectées dans le calcul des prix total HT par article.

Selon les termes de la norme AFNOR Q 01-002, AFNOR Q01-003, les papiers peuvent être considérés comme des papiers à usage graphique :

- Papiers pour écriture groupe B :

##### **Sous-groupe Intitulé normes AFNOR**

2 usage de bureau et autres NFZ 10-001

Blancheur : Aptitude du papier à réémettre la lumière reçue sur l'ensemble du spectre visible. Méthode d'essai NF Q 03-059 (Cf. norme AFNOR Q 01 005)

Pour la blancheur, il est tenu compte de l'indice CIE.

**Le papier proposé devra répondre aux exigences de l'écolabel européen ou à celles de la marque FSC (ou équivalentes).**

À

Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)